

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0644^e** séance intensive
tenue le **30 janvier 2023**, à 9 h 30
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry
et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Marie-Josée Hébert ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : Michel Pecho ; les doyens et les doyennes : Ahlem Ammar, Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Simon de Denus, Carl-Ardy Dubois, Sylvie Dubois, Nathalie Fernando, Raphaël Fischler, France Houle, Michel Janosz, Christine Théorêt ; le doyen par intérim de la Faculté de médecine dentaire : Michel Carrier ; la directrice par intérim de l'École d'optométrie : Julie-Andrée Marinier ; le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Baptiste ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Dominic Arsenault, Marie-Josée Aubin, Jean Barbeau, Francis Beaudry, Alexandre Beaupré-Lavallée, Chantal Bémour, Isabelle Brault, Nathalie Bureau, François Champagne, Juliette De Maeyer, Denis deBlois, David Décary-Héту, Vasile Diaconu, Arnaud Duhoux, Jean-Sébastien Fallu, Jean-Yves Frappier, Pierrette Gaudreau, Gilles Gauthier, Jonathan Goldman, Julie Gosselin, Jean-Philippe Gratton, Dyala Hamzah, Daniel Jean, Fasal Kanouté, Diane Lamarre, Julie Lavoie, Solange Lefebvre, Roger Lippé, Stéphane Molotchnikoff, Alain Moreau, Josette Noël, Martin Papillon, Danielle Pinard, Alexandre Prat, Sylvain Quessy, Michel Max Raynaud, Phaedra Royle, Samir Saul, Audrey Smargiassi, Gilles Soulez, Mario Talajic, Jacques Thibodeau, Daniel Thirion, Elvire Vaucher, Bilkis Vissandjée, Frédéric Yvon ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Caroline Daigle, Pierre-David Desjardins, Françoise Guay, Saleha Hedaraly, Najib Lairini, Philippe Lévesque-Groleau, David Lewis, Lise Marien, Liliette Michel, Gyslaine Samson Saulnier, Ann Claude Simoneau ; les représentants et les représentantes des étudiants : Enrique Colindres, Alexis Cyr, Audréanne Matte-Landry, Alecsandre Sauvé-Lacoursière, Radia Sentissi ; les membres indépendants représentant les diplômés : Pierre Simonet, Nicole Trudeau ; les représentants et les représentantes du personnel : Nicolas Ghanty, France Lebel, Lynne Thuot, Yannick Tremblay ; les représentants et les représentantes des cadres et professionnels : Isabelle Daoust, Chloée Ferland-Dufresne, Charles Gaudreau ; les observateurs et les observatrices : Geneviève Bouchard, Godefroy Desrosiers-Lauzon, Sophie Langlois, Marie Michèle Larose, Kevin Quentin Njingun Ngango, Matthew Nowakowski.

ABSENCES : la directrice et le directeur des écoles affiliées : Maud Cohen, Federico Pasin ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Sylveline Bourion, Maximilien Debia, Yvan Dumais, Hélène Lebel, Jean Leclair, Ian Thomas MacDonald, Anne Marchand, Amélie Maugère, Julien Riel-Salvatore, Marie-Pierre Sylvestre ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : Marcelin Joanis ; un représentant et une représentante des étudiants : Hadrien Chénier-Marais, Catherine Dionne.

PERSONNES EXCUSÉES : la présidente des délibérations : Mme Claire Durand ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Marie-Claude Boivin, Audrey Laplante, Jean-François Masson, Christian Nadeau, Monique Pagé, Isabelle Thomas ; un représentant du personnel enseignant : Kenneth George ; un observateur : Jean-Paul Loyer.

PRÉSIDENT : M. Daniel Jutras, recteur
SUPLÉANT À LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : M. Alexandre Beaupré-Lavallée
SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot
CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

École d'optométrie

M. Vasile Diaconu, professeur agrégé à l'École d'optométrie.

Fins de mandat

Professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de droit

M. Michel Morin, professeur titulaire à la Faculté de droit. (Démission)

Faculté des arts et des sciences

M. Gérard Boismenu, professeur titulaire au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences. (Retraite)

AVIS DE DÉCÈS

Faculté de médecine

Mme Marielle Gascon-Barré, professeure émérite au Département de pharmacologie et physiologie de la Faculté de médecine, décédée le 26 décembre 2022.

Faculté de médecine dentaire

Mme Marie Champagne, chargée de clinique retraitée à la Faculté de médecine dentaire, décédée le 18 novembre 2022.

Faculté de musique

M. José Evangelista, professeur émérite à la Faculté de musique, décédé le 9 janvier 2023.

Faculté de l'éducation permanente

M. Jean-Claude Leclerc, professeur de journalisme à la Faculté de l'éducation permanente, décédé le 14 janvier 2023.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0644-1

ORDRE DU JOUR

2023-A0021-0644^e-742

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2023-A0021-0644^e-742.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0643^e séance intensive tenue le 5 décembre 2022
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. États financiers 2021-2022
8. Rapport du Comité d'accompagnement de la panification stratégique
9. Rapports d'étape des présidents des comités de l'Assemblée universitaire
10. Valorisation en recherche
11. Campagne de sensibilisation pour lutter contre le racisme

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

12. Prochaine séance : Le 20 mars 2023, à 14 heures
13. Clôture de la séance

AU-0644-2

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0643^e SÉANCE INTENSIVE
TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2022**

La modification suivante est apportée au procès-verbal : à la page 7, 5^e paragraphe, 3^e ligne, il faut lire « ne se verrouille pas » au lieu de « ne se ferme pas ».

Mme Hamzah demande le retrait de tous les termes prononcés par des membres de l'Assemblée qui l'associent à l'antisémitisme, soit :

- À la page 27, 3^e paragraphe, le retrait de la dernière phrase de l'intervention de M. Molotchnikoff.
- Au dernier paragraphe de la page 28, le retrait des mots « d'avoir l'apparence d'antisémitisme ».
- À la page 29, au 3^e paragraphe, le retrait de la première phrase.

- À la page 32, au 3^e paragraphe, la suppression de la première partie de la première phrase – qui se lira comme suit : « Mme Hamzah rappelle qu'elle invitait l'Assemblée à avoir justement le courage de débattre de ce sujet difficile en dehors du paradigme de l'antisémitisme. » –, ainsi que le retrait des paragraphes 5, 6 et 7.

M. Molotchnikoff appuie la demande, il dit regretter que ses propos aient été associés à Mme Hamzah, il s'en excuse et accepte de retirer ses propos. Il ne visait aucunement sa personne ni aucun membre de cette Assemblée. Il estimait en lisant les attendus qu'il y avait certains passages qui laissaient à désirer, et comme il s'agissait d'Israël, il pensait qu'il y avait là un parfum d'antisémitisme.

Le président des délibérations explique que comme il s'agit d'une modification substantielle au projet de procès-verbal et que ce sont des paroles qui ont été prononcées à la séance précédente, même si le sens a été corrigé aujourd'hui par M. Molotchnikoff, il souhaite s'assurer que l'Assemblée soit à l'aise à ce que l'on modifie le texte du procès-verbal, rappelant que le procès-verbal est une reddition publique des débats qui ont eu lieu et qu'il serait légitime que certains membres préfèrent qu'il n'y ait pas cette modification. Ceci dit, les deux membres visés étant d'accord avec le retrait demandé, il suggère de soumettre la proposition d'amendement au projet de procès-verbal à un vote de l'Assemblée.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre intervention n'étant présentée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité tel que modifié.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0643^e séance intensive tenue le 5 décembre 2022, tel que modifié.

AU-0644-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
2023-A0021-0644^e-743

Référant au document 2023-A0021-0644^e-743, le secrétaire général mentionne que la Politique sur les libertés universitaires a été adoptée telle quelle par le Conseil de l'Université et est maintenant en ligne dans le recueil officiel. Un appel de candidatures est en cours pour permettre à l'Assemblée de désigner des membres au comité prévu par cette politique, lors de sa séance du 20 mars prochain.

En suivi à une question sur le coût du logiciel SHAL pour la gestion des locaux, Mme Lefrançois, qui rappelle que le logiciel Infosilem était déjà utilisé par l'Université pour divers besoins, mentionne que le coût additionnel lié au projet SHAL est de 19 332 \$ par année, taxes incluses.

Relativement à la politique sur les libertés universitaires, Mme Hamzah demande des informations au sujet de l'espace de médiation qui doit être mis en place et de son lien avec le comité qui doit recevoir les plaintes et faire des recommandations en matière de libertés universitaires, ainsi que des liens avec le Comité de discipline.

En ce qui concerne la mise en place des espaces de médiation, le secrétaire général explique qu'un travail sera fait avec les directions facultaires pour s'assurer d'avoir les mécanismes requis. Pour ce qui est des liens avec le Comité de discipline, la politique prévoit que le Comité de mise en œuvre de la Politique sur les libertés universitaires devra suspendre ses travaux pour donner préséance au processus disciplinaire et aux processus qui sont prévus par les conventions collectives. Des arrimages seront à faire entre ces deux comités, mais on attend que le Comité sur les libertés universitaires soit formé pour ce faire.

En réponse à M. Lewis, le secrétaire général confirme que le Conseil a adopté à l'unanimité la politique sur les libertés universitaires telle que soumise par l'Assemblée.

Mme Hamzah désire savoir si les espaces de médiation seront de la responsabilité des unités facultaires ou des directions facultaires, et quel sera le rapport entre ces espaces de médiation et le Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires.

Le secrétaire général explique que l'espace de médiation vise à régler une situation précise dans le contexte d'une intervention ou d'un signalement, et qu'en matière d'enseignement et de recherche, par exemple, les unités académiques sont les mieux placées pour ce faire. Le travail du Comité se situera davantage au niveau des principes et des balises institutionnelles et de l'accompagnement des intervenants facultaires et disciplinaires.

Mme Hamzah revient sur la question de la suspension des ententes de l'UdeM avec les universités israéliennes. En lien avec les excuses présentées par M. Molotchnikoff, elle rappelle que le 5 décembre dernier, elle a fait l'objet d'accusations odieuses alors que toute sa présentation avait reposé sur un plaidoyer qui était d'entendre l'appel au boycott des Palestiniens lancé en 2005 en dehors du paradigme de l'antisémitisme, un paradigme dont elle avait rappelé qu'il était imposé par un agenda politique, celui de groupes de pression pro-israéliens, grâce à l'adoption d'une définition hautement problématique de l'antisémitisme, une définition polémique et liberticide promue par l'Alliance internationale pour la commémoration de l'Holocauste.

M. Filteau fait un point d'ordre, il souligne que ce point a fait l'objet d'une discussion et d'un vote lors de la séance précédente, et donc qu'il n'est pas approprié de refaire l'argumentaire.

Le président des délibérations indique à Mme Hamzah que son intervention doit porter sur des aspects relevant des affaires découlant du procès-verbal et rappelle que les membres ont entendu son argumentaire lors de la dernière réunion.

Mme Hamzah plaide que malgré les excuses présentées par M. Molotchnikoff, on est revenu sur le fait que, s'agissant d'Israël, il semblait quand même y avoir un parfum d'antisémitisme. Pour cette raison, elle désire préciser les raisons pour lesquelles elle a demandé des excuses.

Le président des délibérations rappelle à Mme Hamzah la règle suivant laquelle il faut éviter de prêter des intentions aux membres de l'Assemblée. Il lui demande si elle est insatisfaite des excuses présentées par M. Molotchnikoff.

Mme Hamzah indique qu'elle souhaitait préciser que le contexte dans lequel elle s'est exprimée n'était pas seulement celui de l'Assemblée universitaire, mais aussi un contexte de censure et de discrimination vis-à-vis des Palestiniens et de la question palestinienne. Elle déplore le fait que malgré que l'on ait fait des excuses, on continue à maintenir un doute.

Le président des délibérations indique que comme ce sujet n'est pas un point qui est à l'ordre du jour et qu'elle ne revient pas sur les excuses présentées, il l'invite à formuler une question à ce sujet à la période de questions.

Mme Hamzah dit avoir un deuxième point relatif à sa proposition de suspension des ententes de l'UdeM avec les universités israéliennes. Lorsqu'elle a fait cette proposition, le 5 décembre dernier, plusieurs voix avaient exprimé leur volonté de faire venir en grand nombre des étudiants et des professeurs palestiniens sur nos campus malgré le fait qu'elle avait souligné que cette volonté se heurterait aux entraves à la mobilité professorale et étudiante des Palestiniens et à la quasi-impossibilité pour eux de fournir du financement de contrepartie. Elle demande si cette proposition de membres de l'Assemblée n'était pas un procédé de rhétorique, ou si cette proposition est l'expression d'une volonté sincère de conclure de manière proactive des ententes, le cas échéant, sous quelle forme et selon quel calendrier.

Le président des délibérations invite Mme Hamzah à poser sa question à la période de questions.

AU-0644-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0644-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0644-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur souhaite à tous et à toutes une très bonne année 2023 dans la poursuite de ce retour à la normale sur le campus après trois difficiles années de pandémie. Le recteur relate ensuite les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Parmi les bonnes nouvelles, il souligne l'événement rassembleur tenu avant les Fêtes sur la place publique qui a permis un retour à un climat de vie sociale sur le campus ; puis au cours de la dernière semaine, la première édition du Fest'hiver, un projet qui découle de la planification stratégique et de la volonté d'alimenter un campus vivant, ouvert à tous, incluant les diplômés et les voisins. Il est prévu que de telles initiatives visant à animer notre campus vont se répéter au fil des prochains mois et des prochaines années.

En ce qui concerne les admissions pour l'hiver, le portrait est relativement semblable à celui de l'automne avec un déclin des inscriptions au premier cycle et une très forte augmentation des inscriptions aux cycles supérieurs, en particulier au doctorat (29,8 %), une tendance récurrente au fil des ans. Le recteur observe que la réduction des nouveaux inscrits au premier cycle est préoccupante, en particulier pour les étudiants et étudiantes issus de nos bassins domestiques, ce qui a des conséquences sur le plan financier. Des efforts très importants sont faits au service des admissions et du recrutement pour maintenir les inscriptions.

En matière de développement durable, dès le 6 février, l'Université de Montréal retirera tous les contenants à usage unique de ses comptoirs d'alimentation. Des ressources seront disponibles afin de permettre aux gens de faire l'acquisition de contenants et ustensiles réutilisables dans une perspective de développement durable. Il s'agit d'un effort et d'un changement de culture dans la poursuite de l'objectif zéro déchet. Dans la même veine, l'Université de Montréal fait maintenant partie des 11 universités québécoises qui témoignent de leur volonté de protéger la biodiversité en signant l'engagement Nature Positive qui regroupe 117 universités à travers le monde.

Du côté de la recherche, le recteur fait état des données de Research Infosource pour l'année 2021-2022 : l'Université de Montréal avec ses écoles affiliées, Polytechnique et HEC, figurent au quatrième rang des universités canadiennes, derrière Toronto, UBC et McGill ; ayant obtenu une somme globale de 682 M\$ en fonds de recherche et ayant vu la valeur du total des fonds de recherche enregistrer une croissance de 11,2 % comparativement à l'année précédente. En moyenne, les revenus de recherche par professeur se chiffrent à 330 000 \$ pour l'Université de Montréal, au-dessus de la moyenne canadienne, qui est autour de 225 000 \$. Le recteur remercie les personnes qui font l'effort de solliciter des fonds de recherche, soulignant l'importance de créer cette culture de demande récurrente afin de maintenir le positionnement de l'UdeM. Par ailleurs, il rappelle que l'Université de Montréal est engagée avec ses partenaires dans un processus pour obtenir une subvention *Apogée* en intelligence artificielle. Le projet a franchi la dernière étape du processus de sélection qui consistait en une entrevue qui s'est déroulée le 17 janvier dernier et l'on est en attente du résultat.

Le recteur mentionne ensuite quelques nouvelles initiatives et changements organisationnels : la création d'UdeM International, une nouvelle unité issue du regroupement des personnes qui travaillaient dans différents secteurs, qui est maintenant le lieu de concentration de

l'expertise en lien avec l'immigration et les projets d'internationalisation pour les étudiants et le personnel enseignant ; l'ouverture de la clinique-école universitaire des infirmières praticiennes spécialisées et à Laval, inaugurée avec les ministres Christian Dubé et Pascale Déry le 16 décembre dernier, qui est à la fois un lieu de formation et de services à la communauté et un lieu d'appui au réseau de la santé.

Le recteur mentionne plusieurs rencontres de la direction de l'Université avec des acteurs ministériels, dont plusieurs avec la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Déry, qu'il rencontre régulièrement à titre de président du BCI sur plusieurs sujets d'intérêt, non seulement pour l'Université de Montréal, mais aussi pour le réseau.

Le recteur termine son rapport en mentionnant des nominations et souligne les membres de la communauté universitaire qui ont obtenu des honneurs, des distinctions ; il souligne également les bourses remises à 487 étudiants et étudiantes.

AU-0644-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

M. Lewis informe que des exemplaires papier du cahier de l'Acfas, mentionné lors de la séance précédente, sont disponibles et que le cahier est également disponible sur le site de l'Acfas. Par ailleurs, il informe d'un appel de projets pour le prochain colloque de l'Acfas portant sur les précaires des milieux de l'enseignement. Enfin, il mentionne que grâce à M. José Evangelista, décédé récemment, l'UdeM a obtenu un gamelan balinais en provenance de l'exposition universelle de Vancouver en 1986, un trésor méconnu qui mériterait d'être mis en valeur.

M. Fallu pense important d'informer les gens qui sont à distance que lors de leurs interventions sur Zoom, les personnes sont en gros plan sur les deux grands écrans dans la salle de l'Assemblée.

M. Arsenault salue le passage à la fin des contenants de plastique jetable, mais note qu'il est difficile de les laver dans les éviers des salles de toilette rénovées dans le pavillon Lionel-Groulx, notamment, en raison de la taille et du format des éviers. Il suggère de réfléchir à des solutions à cet égard pour les futurs projets de rénovation ou à des modifications aux éviers installés récemment.

Mme Dubois précise que la clinique des sciences infirmières à Laval est un projet novateur du fait que c'est un projet en collaboration avec un CISSS, mais aussi parce qu'on va travailler en tandem avec les infirmières cliniciennes pour le développement de la formation.

AU-0644-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Évoquant la situation des femmes en Afghanistan qui, en décembre, se sont vu interdire par les talibans la possibilité d'étudier à l'université, M. Molotchnikoff suggère que l'UdeM offre aux étudiantes afghanes des cours sur Zoom ainsi qu'un ordinateur plutôt que de faire venir ces étudiantes de l'étranger. Il pense que l'on serait exemplaire sur le plan international d'ouvrir l'Université à ceux et celles qui sont privés d'instruction.

Mme Amiraux note qu'il s'agit d'une très bonne suggestion à laquelle on réfléchit. Elle énumère plusieurs façons de venir en aide à ces étudiantes ainsi qu'à des étudiants et étudiantes qui seraient dans d'autres contextes privés d'accès à l'éducation, soulignant que les actions en cette matière reposent sur la collaboration avec les facultés et les départements.

Mme Lefrançois ajoute que l'on travaille à différentes formules de cours à distance, pas uniquement pour les Afghanes. De plus en plus, les facultés s'ouvrent au développement de cours et de programmes à distance à l'international, comme prévu dans la planification stratégique.

M. Arsenault présente une question au sujet de la création de Montréal International et de son bureau d'une quarantaine de personnes, notamment : est-ce que cela implique l'ajout de nouvelles personnes ? Quel est l'objectif principal de ce bureau ? Est-ce qu'il est prévu d'y avoir de la mobilité pour le personnel administratif, par exemple pour le recrutement d'étudiants à l'étranger dans les salons internationaux, ou est-ce davantage pour favoriser le remboursement des frais de déplacement, etc. ?

Mme Amiraux explique qu'UdeM International a été créée pour rassembler des services éparpillés dans l'institution afin de regrouper les expertises et les informations afin d'améliorer les services offerts à la communauté universitaire en ce qui a trait à l'international. Il n'y a pas d'ajout de personnel, sauf la direction ; il s'agit de personnel transféré. Il n'est pas question de se substituer à ce qui se fait dans les unités en ce qui concerne les remboursements. Il s'y fait aussi du développement, notamment en matière de coopération internationale. Ces réflexions sont menées à UdeM International en collaboration étroite avec la recherche, les études et les facultés.

Mme Lefebvre présente une question concernant les chaires annoncées par le gouvernement Legault au Québec. Elle dit constater une asymétrie dans les concours pour ces chaires, par exemple dans le cas de la chaire sur la liberté d'expression dont elle est cotitulaire, il y a eu une très courte période pour les propositions ; et cette semaine, certaines chaires sont annoncées sur le site du FRQ, dont une a été accordée sans appel de propositions. Elle demande si les universités ont été consultées sur la manière dont ces chaires sont mises en œuvre et si l'on devrait s'inquiéter que des sommes aussi importantes soient attribuées sans appel de propositions public.

Mme Hébert indique que l'on constate que cette chaire n'est pas une exception et qu'il y a une tendance, et confirme que l'on se préoccupe de la manière dont ces chaires sont attribuées. Ce sujet sera abordé demain lors d'une réunion prévue avec la directrice du FRQSC, et ce sujet sera discuté aussi avec le Scientifique en chef, Rémi Quirion, dans les prochaines semaines.

Relativement à UdeM International, Mme Hamzah demande des précisions sur ce que l'on entend par mobilité durable. Deuxièmement, en lien avec les commentaires des membres de l'Assemblée universitaire qui avaient proposé, lors de la séance précédente, des actions proactives avec les Palestiniens, elle voudrait savoir de quoi il en retourne et rappelle qu'un collègue récipiendaire d'une subvention FRQ est en attente depuis deux ans déjà. Elle souhaite également un suivi au sujet d'une entente éventuelle avec un doyen de l'Université de Bethléem, évoquée par Mme Amiraux.

Mme Amiraux explique que la mobilité durable signifie que l'on conscientise les personnes qui voyagent à la réalité de la dépense énergétique que cela représente, à l'aide d'un outil pour ce faire. Deuxièmement, on ouvre les soutiens financiers à des possibilités d'internationalisation d'activités qui ne requièrent pas de mobilité. Enfin, concernant l'Université de Bethléem, Mme Amiraux a parlé avec le doyen et la DAI a rencontré cette personne virtuellement à deux reprises, et on est à développer un projet avec un autre pays qui pourrait répondre à une partie des demandes que cette personne a exprimées ; le dossier est suivi et avance.

Mme Thuot présente une question au sujet d'une directive reçue récemment du Bureau de gestion des études concernant les demandes d'absences pour examens par des étudiants. Elle demande une précision sur ce qu'on entend par période de courte durée. Et est-ce que les départements et facultés peuvent quand même exiger un billet médical malgré la directive de l'Université ?

Mme Lefrançois indique que la balise pour une absence de courte durée est entre 3 et 5 jours. C'est une déclaration sur l'honneur, mais les autorités compétentes ont la possibilité de poser des questions à l'étudiant ou l'étudiante. Si l'absence dépasse 3 à 5 jours, l'Université peut demander un billet médical.

M. Lewis demande à Mme Lefrançois si des mesures sont prévues au sujet du logiciel CHATGPT.

Mme Lefrançois mentionne des initiatives mises en place pour réfléchir à l'utilisation de CHATGPT. Par exemple, le CPU est à développer un mini MOOC pour sensibiliser les enseignants à la pédagogie dans un contexte de CHATGPT. Par ailleurs, le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, M. Juan Torres, travaille avec IVADO pour voir comment réfléchir à ces questions avec des experts de l'intelligence artificielle (IA). Et le pôle interordres en IA de la région de Montréal va organiser une journée de réflexion au printemps sur ces enjeux. Il y a aussi des initiatives plus locales au sein de l'Université.

Sur ce même sujet, M. Bouchard indique que la FAS a écrit à tous les étudiants et étudiantes pour signaler qu'à moins d'avis contraire explicite de l'enseignant, les étudiants devaient présumer que l'utilisation de CHATGPT ou d'outils similaires n'était pas e dans le contexte d'évaluation, et par ailleurs qu'il y a des utilisations qui pourraient être légitimes et positives si elles sont intégrées de manière délibérée dans un enseignement. D'autre part, une activité de discussion aura lieu après le prochain CONFAS sur ces questions avec des experts du MILA et des professeurs qui ont fait l'expérience de cet outil. Il remercie le CPU qui va également participer à cette activité. Au-delà des grands titres tapageurs et inquiétants, on voit cet enjeu comme une invitation positive à se pencher sur les finalités de l'éducation.

Mme Hedaraly demande quelles sont les mesures concrètes de soutien offertes pour accompagner le personnel enseignant et les étudiants dans l'encadrement de l'IA, au-delà des modalités à long terme pour s'adapter à cette nouvelle réalité.

Outre les initiatives évoquées qui sont en cours d'élaboration, Mme Lefrançois invite les professeurs et les chargés de cours qui ont des questions et des inquiétudes à communiquer avec le CPU qui peut aider à la réflexion pédagogique et aux différentes stratégies pour contrer ce genre de problème.

M. Gratton revient sur l'incident survenu le 15 janvier au pavillon Roger-Gaudry où il y a eu entrée par infraction dans un chantier et du vandalisme qui a causé des dégâts majeurs dans des laboratoires de recherche – dégât d'eau, vol de tuyaux de cuivre, étages inondés –, estimant que la réponse de la sécurité de l'Université a été déficiente. Il souligne que le pavillon Roger-Gaudry est un endroit qui n'est plus sécuritaire pour son personnel et qui est peu performant, et il se questionne sur l'avenir pour la recherche dans ce pavillon. Qu'est-ce qui est envisagé à cet égard dans le plan directeur des espaces ?

M. Filteau confirme qu'il y a eu un dégât majeur et souligne que les équipes des mesures d'urgence et les équipes de nettoyage sont intervenues. L'incident a été causé par un individu, un itinérant, que l'on connaît et qui a été arrêté. Le fait que les pavillons sont ouverts, et notamment la configuration du pavillon Roger-Gaudry qui comporte un grand nombre de portes, représente un enjeu. La personne s'est rendue aussi au 6^e étage où la porte n'était pas barrée, et un vol d'ordinateur a été commis et retrouvé en sa possession. On a interpellé l'entrepreneur responsable du chantier, constatant qu'il y a eu un manquement. On a mis en place un système avec nos agents pour faire le tour et s'assurer que les portes sont barrées. On sait que le pavillon Roger-Gaudry n'est pas le meilleur environnement pour faire de la recherche et cet enjeu sera considéré dans le plan directeur des espaces à venir. Des mesures additionnelles seront mises en place. La DI, l'équipe de la sûreté et le groupe de travail sur la sécurité des laboratoires vont se pencher sur des mesures à prendre pour s'assurer que les portes des laboratoires sont bien barrées et non accessibles lorsqu'il n'y a personne.

Le président des délibérations signale qu'il ne reste que cinq minutes à la période combinée d'information et de questions.

Dans la foulée du commentaire de M. Gratton, M. Thibodeau mentionne qu'il ne restera bientôt au pavillon Roger-Gaudry que le Département de microbiologie, lequel manipule des pathogènes dans un bâtiment bientôt centenaire. Il demande si l'on peut compter sur le support du rectorat pour protéger le personnel et sécuriser quelques corridors ; il souligne qu'une aide financière serait nécessaire.

M. Filteau indique que le Comité sur la sécurité des laboratoires sera consulté sur ces enjeux. Ce problème touche les laboratoires, mais plus globalement le pavillon Roger-Gaudry en raison de sa vétusté et de sa configuration. Il a demandé à la DI et à la Sûreté de soumettre des solutions à ce comité et de voir ce qui peut être fait à court terme pour sécuriser ces locaux.

M. Fallu souligne l'importance en général et dans une assemblée comme celle-ci, d'utiliser un langage non stigmatisant axé sur les personnes et d'éviter de dire « un itinérant », mais de dire plutôt « une personne en situation d'itinérance », ainsi que d'éviter de dire qu'il ne restera pas longtemps en prison.

En lien avec la question de la sécurité sur le campus, M. Lippé évoque que de nombreux vols sont faits au fil des ans. Il suggère qu'il y a moyen de sécuriser certaines aires où il n'y a que des laboratoires de recherche par des cartes magnétiques.

En lien avec le montant de 333 000 \$ de recherche par professeur évoqué par le recteur dans son rapport, M. Arsenault demande si l'on a pensé aussi à donner un soutien aux petites subventions, en donnant l'exemple du « Développement Savoir », afin d'aider les gens qui peuvent faire de la recherche avec peu de moyens.

Mme Hébert suggère de revenir à la question au point 10 portant sur la valorisation de la recherche, incluant les soutiens aux chercheurs dans tous types de concours.

AU-0644-7 **ÉTATS FINANCIERS 2021-2022**
2023-A0021-0643^e-734 MAJ à 736

À l'invitation du président des délibérations, le vice-recteur adjoint aux finances, M. Matthew Nowakowski, présente les états financiers au 30 avril 2022 à l'aide d'une présentation électronique (2022-A0021-0643^e-734). Les deux documents suivants avaient été transmis aux membres de l'Assemblée universitaire préalablement à la séance : les *États financiers au 30 avril 2022* incluant les dépenses des Facultés et des Services (2022-A0021-0643^e-735) et les *Commentaires et faits saillants* (2022-A0021-0643^e-736).

Référant au document 734, M. Lewis demande des précisions au sujet des avantages sociaux futurs (page 5), notamment ce qui explique la variation ; et au sujet de la baisse des dépenses reliées au Bureau de valorisation de la langue française et à l'Observatoire de la Francophonie économique (page 14), alors que l'Université met de l'avant son ouverture sur la Francophonie. Enfin, quel sera l'impact de l'inflation sur le budget de l'Université ?

M. Nowakowski explique que de façon générale la ligne avantages sociaux futurs représente l'impact du rendement de la caisse de retraite vis-à-vis des hypothèses actuarielles : en 2021-2022, le rendement était inférieur aux hypothèses actuarielles, alors qu'en 2020-2021, il était supérieur. Bien que c'est une charge comptable qui est dictée par les normes, au niveau du budget de fonctionnement et des allocations, cela n'a pas d'impact sur les finances de l'Université.

M. Filteau ajoute que dans le cas d'une compagnie privée, cette ligne a une grande importance sur l'avoir des actionnaires. Mais pour les universités, il s'agit d'une information qui n'a pas d'impact réel sur nos opérations.

En ce qui concerne l'Observatoire de la Francophonie économique, M. Nowakowski précise qu'il y a eu une diminution des dépenses de 10 000 \$. Mme Amiraux ajoute que cela est lié au fait qu'il y a des activités qui ne se sont pas déroulées à l'international par effet des restrictions sur les voyages.

Pour ce qui est du Bureau de valorisation de la langue française, le vice-recteur, M. Gaudreault-DesBiens, explique que certains postes étaient vacants et le sont encore.

Pour ce qui est de la question de l'inflation, M. Nowakowski mentionne qu'on observe un impact de l'inflation en 2022-2023. Il précise qu'une grande partie des dépenses de l'Université sont des dépenses en ressources humaines qui sont tributaires des conventions collectives. De façon générale, on observe que le taux d'inflation applicable aux études supérieures est supérieur au taux d'inflation observé pour la population en général. Bref, on observe un impact, mais la façon dont on gère le budget fait en sorte que les unités composent avec cette réalité et la situation économique actuelle.

M. Filteau ajoute que l'on observe actuellement une baisse du taux d'inflation, mais également une augmentation des taux d'intérêt. Cependant, les emprunts à long terme de l'Université sont fixés à des taux très bas, ce qui est un avantage. D'autre part, le gouvernement a adopté un décret pour limiter l'ajustement à l'inflation pour les dépenses du gouvernement à 3 %, ce qui va se refléter sur la formule des frais de scolarité. Par ailleurs, les coûts pour les travaux en construction ont augmenté de façon importante au cours de la pandémie, mais on commence à voir un fléchissement.

M. Bouchard ajoute que l'inflation a un effet très variable selon les programmes et les unités ; de manière générale, les unités où il y a des consommables sont davantage affectées par l'inflation puisqu'elles doivent composer avec des hausses de prix qui sont difficiles à absorber. Il donne en exemple le cylindre d'hélium, utilisé en imagerie médicale, qui est passé de 200 \$ à 700 \$. Par contre, le plus grand poste budgétaire, la masse salariale, est prévisible.

Référant à la page 7 du document 734, M. Arsenault aimerait avoir la ventilation du changement de revenu par catégories d'étudiants, en lien avec les codes CAF.

M. Nowakowski précise que ce n'est pas en lien avec les codes CAF. Cela provient de l'indexation de l'étalon accordée par le Ministère qui a été indexé cette année plus que ce que l'on s'attendait.

M. Arsenault demande quel est l'horizon prévu pour les améliorations locatives du campus de Brossard (page 8).

M. Filteau mentionne que l'Université a un bail de 15 ans pour le campus à Brossard avec deux options de renouvellement de 5 ans, pour environ 30 000 pieds carrés ; l'Université y est installée pour le long terme. Les améliorations locatives sont les travaux d'aménagements des espaces intérieurs. Il souligne que l'UdeM a un droit exclusif dans la zone du quartier pour l'enseignement supérieur.

Mme Lefrançois indique que l'Université y dispense déjà un certain nombre de programmes de la FAS et de la FEP, et des développements sont prévus en musique et en sciences infirmières.

M. Arsenault demande des informations au sujet de la réserve budgétaire générée centralement (page 9).

M. Nowakowski explique que c'est un reflet de l'augmentation des revenus de l'année versus les hypothèses budgétaires initiales.

M. Arsenault demande des explications au sujet de la section postes de dépenses, notamment en ce qui concerne les variations pour les différentes catégories de personnel, en particulier par rapport au personnel enseignant régulier (page 10).

En ce qui concerne le personnel enseignant régulier, M. Nowakowski explique qu'il n'y a pas eu de baisse du nombre de postes disponibles, c'est plutôt des délais au niveau du comblement de postes libres qui font en sorte que l'augmentation de cette catégorie est moins importante que les autres. Pour ce qui est du personnel non régulier, c'est plus une question des activités des cliniques qui ont été réduites pendant la pandémie et qui ont par la suite repris.

Mme Daoust suggère une hypothèse de réponse à la question de M. Arsenault pour l'augmentation du personnel de soutien et d'administration : ce groupe a eu une rétroaction importante de 3 ans, ce qui doit jouer dans le pourcentage

M. Nowakowski confirme.

M. Molotchnikoff demande à quelles institutions l'Université emprunte.

M. Nowakowski indique que l'on emprunte à plusieurs banques. Pour les emprunts long terme : RBC, Desjardins, TD et CIBC. Pour ce qui est des emprunts court terme, c'est surtout avec Desjardins. Cela dépend du marché. Tout financement temporaire de dépenses en immobilisation qu'autrefois on empruntait auprès de banques canadiennes depuis une année est repris par Financement-Québec.

M. Filteau précise que pour les emprunts long terme, il faut passer par le ministère des Finances qui fait un appel d'offres public, selon la Loi sur l'administration financière. Pour le court terme, c'est selon le marché, souvent avec Desjardins ou la Banque Nationale.

M. Molotchnikoff note que l'Université a accordé 8,4 M\$ de bourses aux étudiants (page 9). Il constate une disparité selon les secteurs et une grande inégalité entre les étudiants des 2^e et 3^e cycles. Il demande la possibilité de créer un fonds de bourses pour tout étudiant aux cycles supérieurs avec des montants comparables à ceux des étudiants des 2^e et 3^e cycles.

Le président des délibérations signale que la question n'est pas relative à la présentation sur les états financiers. Il suggère à M. Molotchnikoff de soumettre sa question lors de la présentation sur les états financiers ou de faire une demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour à ce sujet.

En lien avec le commentaire de Mme Lefrançois sur les programmes au campus à Brossard, Mme Hamzah demande si un document existe pour connaître les programmes qui sont offerts à ce campus.

Mme Lefrançois indique que les programmes sont indiqués sur le site Web du campus de Brossard.

Au sujet de la catégorie personnel de soutien et d'administration (page 10), M. Ghanty demande s'il est possible d'avoir une ventilation qui exclurait les cadres pour avoir une ventilation entre le personnel non gestionnaire et le personnel qui a une charge de gestion.

M. Nowakowski confirme que l'information pourra être fournie.

Référant à ce qui a été budgété pour 2021-2022 par rapport aux réalisations 2020-2021, M. Arsenault dit constater qu'il y a eu une augmentation dans les différentes catégories. Il désire savoir si cette année s'inscrit dans la durée ou d'un retard à rattraper. Il désire des précisions à ce sujet.

M. Nowakowski rappelle qu'il y a eu un impact de la pandémie entre la réalisation 2020-2021 et le budget 2021-2022. Le niveau de dépenses a été réduit dans le contexte de la pandémie du fait que des activités n'ont pas eu lieu. C'est donc une année atypique en ce sens.

M. Filteau rappelle que l'année dernière lors de la présentation du budget pour l'année courante on avait identifié qu'il y avait des besoins de redressement dans certaines unités administratives par rapport aux années précédentes ; et d'autre part, qu'il y avait des redditions de comptes accrues avec de nouvelles obligations pour l'Université. Donc on avait fait un redressement et certaines unités avaient bénéficié d'un réajustement de leur enveloppe en fonction des mandats qui leur avaient été confiés.

M. Arsenault dit comprendre que c'est plus ponctuel que sur le long terme. Il demande si l'on arrive à la fin de cette période.

M. Filteau indique que le niveau d'interventions gouvernementales dans nos redditions a quintuplé. Le poids de l'administration a augmenté en raison du mandat qui est donné en vertu de règles gouvernementales, et du support accru dans certains types d'activités au niveau des effectifs étudiants, par exemple l'aide aux personnes en situation de handicap, ce qui entraîne la création de nouveaux services. Il pense qu'il y aura une continuité à cet égard, mais que l'on va trouver des modalités pour aider à travers les enveloppes existantes, comme cela a été fait pour que les unités académiques puissent continuer à réaliser leur mandat.

AU-0644-8

**RAPPORT DU COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT
DE LA PANIFICATION STRATÉGIQUE**

2023-A0021-0644^e-748

À l'invitation du président des délibérations, le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, M. Gaudreault-DesBiens, fait part de quelques observations générales sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique 2022-2032. Il évoque plusieurs actions prises par l'administration centrale qui sont arrimées avec les idées phares du plan stratégique, par exemple le plan d'action de la recherche, les actions en matière de relations avec les premiers peuples, de développement durable, etc. Il évoque également les initiatives mises de l'avant par les cellules de bâtisseurs. Il termine en remerciant les membres du CAPS et les personnes qui participent aux cellules de bâtisseurs pour leur contribution aux avancées de la planification stratégique.

Le président du Comité, M. Carl-Ardy Dubois, présente le rapport du Comité, consigné au document 2023-A0021-0644e-748 transmis aux membres de l'Assemblée. Il fait état des éléments saillants des discussions du CAPS et des enjeux ou apprentissages qui ont émergé de cette première phase de mise en œuvre du plan stratégique ainsi que des recommandations du Comité à cet égard.

Les membres du Comité d'accompagnement sont ensuite invités à présenter leurs commentaires.

M. Lewis, qui est membre du Comité, mentionne que le rapport présenté par le président reflète bien les discussions du Comité. Il note des variations importantes entre les différentes cellules de bâtisseurs et le besoin d'un arrimage entre celles-ci. La cellule sur le savoir ouvert et responsable, dont il est membre, devrait présenter prochainement des propositions pour l'accès libre aux publications.

Mme Guay se dit également d'accord avec le rapport présenté par M. Dubois. Elle souligne que le travail d'idéation est un processus continu.

Comme représentant des diplômés, M. Simonet confirme que le rapport reflète bien les échanges du Comité. Bien qu'il ne fasse pas partie d'une cellule de bâtisseurs, il a pu constater au fil des rencontres qu'il y avait en effet certaines dissymétries dans le fonctionnement des cellules tel que mentionné dans le rapport du président. Ces cellules sont un mode d'expérimentation très original qu'il suit avec beaucoup d'intérêt comme ancien vice-recteur à la planification.

Mme Ferland-Dufresne, qui est membre du CAPS et qui siège aussi à la cellule campus vivant, trouve innovant et ambitieux le modèle retenu. Elle constate une volonté d'adapter les projets aux recommandations du Comité, et note aussi les potentialités des synergies rendues possibles grâce à la collaboration de personnes de différents services, unités et fonctions, ce qui permet d'incarner les orientations de la planification stratégique.

Les membres de l'Assemblée sont invités à présenter leurs questions et commentaires.

M. Saul dit sa satisfaction sur l'évolution positive des pratiques en matière de planification stratégique. Évoquant que traditionnellement la planification stratégique se faisait tous les cinq ans avec dépôt d'un document, alors qu'aujourd'hui il constate que, tel que l'avait suggéré le CEPTI, il y a une activité régulière autour de la planification stratégique qui implique beaucoup de monde. Il soumet que la

planification stratégique pourrait peut-être devenir un pôle de réflexion et d'activités dans la vie universitaire.

Comme membre de l'Assemblée universitaire, M. Lewis demande au vice-recteur quelles cellules des bâtisseurs sont en préparation

M. Gaudreault-DesBiens mentionne notamment une cellule en gestion sur l'influence en lien avec un des objectifs de planification stratégique, l'UdeM *Université de langue française la plus influente au monde*; une sous-cellule sur les savoirs responsables, ainsi que sur l'expérience interdisciplinaire des étudiants. Il rappelle que la mise en œuvre de la planification stratégique devant s'étaler sur 10 ans, le processus d'idéation se poursuit et de nouveaux projets émergeront au fil des mois et des années.

AU-0644-9 **RAPPORTS D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

2023-A0021-0644^e-746, 747

Le secrétaire général mentionne les rapports déposés par le Comité de la recherche et le Comité du budget de l'Assemblée universitaire.

M. Fallu qui constate que plusieurs comités n'ont pas de présidence, dont le Comité du statut du corps professoral et le Comité des règlements, demande quand les présidences de ces comités seront pourvues.

Le secrétaire général indique qu'il y aura appel de candidatures prochainement pour combler les postes vacants.

M. Lewis demande des informations au sujet de l'écoresponsabilité en recherche mentionnée dans le rapport du Comité de la recherche.

En l'absence du président du Comité de la recherche, Mme Hébert explique que cela réfère à une présentation sur des initiatives du vice-rectorat à la recherche pour aider au développement d'outils permettant de mieux évaluer l'empreinte en développement durable dans le cadre des activités de recherche et d'utiliser des approches plus écoresponsables, ceci dans une vision d'appui à la communauté de recherche afin de permettre de prendre des décisions qui soient éclairées.

M. Molotchnikoff demande si le Comité de la recherche songe à se pencher sur l'invasion des comités d'éthique qui imposent des contraintes et qui obligent parfois de supprimer certains cours.

Mme Hébert indique que la politique sur la conduite responsable en recherche et le fonctionnement des comités d'éthique de la recherche est un sujet abordé par le Comité de la recherche. Cependant, il n'a jamais été question d'envahissement, contraintes, bris à l'avancement des connaissances par le fonctionnement des comités d'éthique ou la politique sur la conduite responsable en recherche.

Mme Kanouté fait part qu'actuellement des professeurs de plusieurs universités québécoises et canadiennes partagent leurs préoccupations quant à la lourdeur et à la bureaucratisation de ces comités d'éthique de la recherche, évoquant un rapport produit par les professeurs de l'Université Laval à ce sujet. Elle estime qu'il serait nécessaire d'avoir une réponse plus élaborée à cet enjeu.

Le président des délibérations souligne que le rapport porte sur les activités du Comité de la recherche qui, selon sa compréhension, ne s'est pas penché sur ces questions dans la dernière année, et dit comprendre que les interventions précédentes encouragent le Comité de la recherche à s'y pencher.

Mme Hébert précise qu'il y a eu des conversations autour des comités d'éthique de la recherche et de leur fonctionnement et sur la politique sur la conduite responsable en recherche, mais il n'y a pas eu de préoccupations qui ont été partagées au Comité de la recherche comme celles exprimées précédemment. Si on le souhaite, ce sujet pourra être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée et une réponse plus élaborée pourra être présentée.

M. Ghanty s'étonne qu'il n'y ait pas de rapport du Comité permanent sur la politique linguistique, soulignant que le dernier rapport a été présenté il y a deux ans, alors que l'UdeM se publicise comme l'université francophone la plus grande en Amérique du Nord. À son avis, certaines situations préoccupantes, comme l'offre de programmes qui se donnent exclusivement en anglais à l'UdeM, par exemple le programme Common Law, devraient faire l'objet de discussions à l'Assemblée. Il demande qu'un rapport du Comité soit présenté à une prochaine assemblée universitaire.

M. Bouchard indique qu'il est en discussion avec le rectorat au sujet de nouvelles nominations au Comité. Au-delà des préoccupations plus générales, il y a deux sujets qui demandent urgence, notamment concernant les implications pour l'UdeM des modifications à la Loi 96, ainsi que d'autres enjeux de communication interne. Une réunion du Comité sera planifiée dans les prochaines semaines ou prochains mois.

M. Gaudreault-DesBiens ajoute que le BCI est à étudier les impacts de la Loi 96 sur les obligations que doivent assumer les universités à la suite de l'adoption de ce projet de loi. On attend ce rapport qui va nourrir la réflexion de l'UdeM à ce sujet.

M. Lippé souhaiterait que le Comité de la recherche se penche sur la question de l'obligation pour les étudiants de parler d'EDI et d'objectifs de développement durable, évoquée dans *La Presse* et *Le Devoir*, plutôt que sur la recherche.

AU-0644-10 **VALORISATION EN RECHERCHE**

2023-A0021-0644^e-744

La vice-rectrice responsable de la recherche, Mme Hébert, mentionne que ce point s'inscrit dans la foulée des grandes modifications à l'encadrement du système de valorisation de la recherche au Québec qui a entraîné la mise à jour du soutien offert à la communauté de recherche de l'UdeM. Elle cède ensuite la parole à Mme Isabelle Bayard, directrice générale du Bureau Recherche-Développement-Valorisation (BRDV) et Mme Lynda Adam, directrice valorisation et innovation au BRDV pour la présentation de ce point.

Dans un premier temps, Mme Isabelle Bayard, directrice générale du Bureau Recherche-Développement-Valorisation (BRDV), fait le point sur la réorganisation du BRDV à l'aide du document 2023-A0021-0644^e-744.

Mme Fernando félicite pour la façon dont le BRDV s'est réorganisé ces dernières années et pour le soutien fort utile apporté aux facultés. Elle dit en avoir constaté les effets sur le développement de la recherche à la Faculté de musique.

M. Arsenault demande s'il y a une réflexion quant au soutien à apporter à la recherche-crédation et quelles perspectives on envisage à cet égard.

Mme Bayard indique que l'équipe du BRDV compte des collaborateurs qui ont un profil en création et que l'on s'assure de répondre aux exigences particulières du domaine. Elle évoque le soutien à la Faculté de musique pour des demandes de subvention du FRQSC qui est ouvert dorénavant aux chercheurs-crédateurs. Le vice-rectorat à la recherche a aussi une stratégie qui vise à créer de la capacité et une émulation dans ce secteur.

Mme Hébert ajoute que c'est un exemple où le BRDV a travaillé étroitement avec le Laboratoire d'innovation dans le cadre du projet *Comprendre et créer, créer pour comprendre* pour valoriser et appuyer tout le secteur recherche-crédation avec une possibilité d'appui du FRQSC. Ce volet est une des grandes priorités.

M. Arsenault demande si l'on pourrait envisager d'offrir un soutien pour une demande de subvention ou d'appui, par exemple au Conseil des arts et des lettres du Québec, des médias du Canada, à la SODEC.

Mme Bayard confirme que oui, que cela est à explorer.

M. Molotchnikoff se dit heureux de ces efforts collectifs pour soutenir la recherche à l'UdeM. Il réitère la question qu'il a soulevée à la période de questions au sujet du financement inégal des étudiants gradués qui sont des participants à la recherche, une situation qui doit être corrigée. Enfin, sur la question des moyens financiers, il fait une remarque en lien avec un article en neurosciences qui mentionnait que des chercheurs de Corée du Sud ont reçu un appareil pour leurs expériences qui a coûté 9,2 M\$.

Mme Bayard dit prendre bonne note des moyens élevés.

Mme Lefebvre observe un écart entre la formation étudiante et ce qu'on leur demande de faire dans le cadre de projets de recherche, par exemple de la coordination. La recherche est devenue une bureaucratie dans le cas de beaucoup de projets subventionnés. Elle a l'impression que les chercheurs forment toujours les étudiants et diplômés sur le tas. Elle demande si le BRDV envisage de donner des outils ou des formations pour ces personnes qui doivent apprendre à maîtriser une discipline ainsi que des outils de recherche et de coordination à l'intérieur de grands projets.

Mme Bayard confirme que cela fait partie du plan d'action du BRDV, notamment avec trois coordonnatrices qui animent une communauté de pratique d'agents de coordination pour les groupes et centres. On vise notamment à les outiller dans un contexte de renouvellement, un guide de bonnes pratiques au niveau de la gouvernance, de suivi des décisions ; on essaie aussi d'obtenir de l'équipe des ressources humaines de la formation sur mesure pour les employés qui coordonnent ou administrent de la recherche dans les groupes et centres.

Mme Lefebvre souligne que ce type de tâches va au-delà de la coordination des grands centres. Elle suggère que des ressources de formation plus larges seraient bien utiles dans des projets de recherche également.

Mme Bayard dit en prendre bonne note.

Dans un deuxième temps, Mme Lynda Adam, directrice valorisation et innovation au BRDV, présente le renouvellement de l'offre de services en matière de valorisation de la recherche offert à la communauté de recherche de l'UdeM, à l'aide du document 2023-A0021-0644^e-744.

M. Bouchard souligne d'abord que les chercheurs seuls n'ont pas l'expertise ni le temps pour déployer efficacement les fruits de leurs recherches, et que la valorisation de la recherche est parfois le seul et meilleur moyen d'avoir un meilleur impact. Il se dit ravi de la nouvelle offre de services et de l'arrimage à Axelys et à d'autres acteurs dans le système. Cependant, à son avis, si l'on veut avoir le plein impact de la valorisation de la recherche, il faut réfléchir à comment on aligne les intérêts des différents niveaux de l'organisation pour que ce soit profitable pour le chercheur, son unité académique d'attache et pour l'institution, au-delà bien sûr des retombées que cette recherche devrait avoir.

Mme Adam souligne que les étudiants pourraient jouer un grand rôle au niveau de la valorisation, ce qui permettrait de rééquilibrer une certaine charge de travail pour les chercheurs.

M. Bouchard souligne que les équipes de recherche constituent un point de pivot entre les études et la recherche. Il lance une invitation pour qu'on se penche sur cette question de manière plus large.

Mme Hébert précise que l'objectif est d'avoir une offre de services rehaussée, de sensibiliser l'ensemble de la communauté et de viser les équipes de recherche et non pas que les directeurs et directrices de recherche, ainsi que d'appuyer l'ensemble des parcours et des modèles de valorisation de la manière la plus appropriée. On veut d'abord s'assurer de faire croître ce potentiel qui actuellement n'est pas développé pleinement. Par la suite, on se penchera sur la façon de redistribuer.

Dans la foulée du commentaire de Mme Kanouté sur la bureaucratisation de la recherche, Mme Hamzah demande s'il n'y aurait pas une dérive où le chercheur serait perçu comme étant au service de l'administration de la recherche plutôt que le contraire. Elle demande s'il n'appartient pas aux universités, par le biais du BRDV pour l'UdeM, de mener une réflexion sur comment freiner les ardeurs des organismes subventionnaires à cet égard.

Mme Hébert indique que l'équipe du BRDV est là pour soutenir les équipes et faire en sorte que les tracasseries administratives soient atténuées le plus possible pour que les équipes de recherche puissent se consacrer à la recherche, à la découverte et partager les connaissances. Elle pense que le BRDV est là pour soutenir la passion des équipes de recherche et s'assurer que la recherche ait l'impact le plus important au bénéfice de la société.

Mme Hamzah précise que son commentaire est à l'effet que les exigences des organismes subventionnaires et la mise en place de l'administration de la recherche obligent les chercheurs à prendre en compte les exigences des bureaux de l'administration de la recherche qui sont là pour servir les chercheurs. Elle demande s'il n'appartient pas aussi aux universités, plutôt que de jouer le jeu d'une complexification des attentes des organismes subventionnaires, de mener une réflexion qui pourrait amener les organismes subventionnaires à freiner leurs interventions dans la manière de mener la recherche et d'en rendre compte.

Mme Hébert réitère que l'on doit arriver à un équilibre avec une recherche qui est le mieux outillée et appuyée par des services de soutien aux équipes de recherche. La direction de l'Université est en interaction constante avec les organismes de recherche pour trouver le bon équilibre entre le nécessaire cadre réglementaire qui doit encadrer les équipes de recherche ainsi que la nécessaire reddition de comptes, mais aussi l'agilité qu'il doit y avoir dans les attentes des différents paliers d'organismes qui financent la recherche pour que l'on puisse faire de la recherche. Elle ajoute que le cadre réglementaire est plus léger au Canada.

M. Décary-Héту présente les trois questions suivantes : Comment le BRDV pourrait-il rendre plus visibles les expertises des chercheurs, par exemple au moyen d'un bottin d'expertises en ligne bonifié ? Qu'est-ce qui est prévu avec les retombées de la valorisation, dans le cas de royautés par exemple, y a-t-il une répartition entre le chercheur, son unité et l'Université ? Comment l'Université reconnaîtra-t-elle le travail des chercheurs consacré à la valorisation par rapport à ces autres tâches ? Par exemple, est-ce que l'on va reconnaître la valorisation comme une partie de la tâche des professeurs et éventuellement dégager le professeur de l'enseignement pour un trimestre ?

Pour ce qui est de la question de la visibilité, Mme Bayard mentionne la vitrine de la recherche sur le site Web, dont la responsabilité de la mise à jour appartient aux chercheurs. Plusieurs groupes et centres de recherche ont des pages Web qui mettent en valeur les expertises. On a ajouté une option de diffusion sur la plate-forme OpenUM dans le but d'offrir la possibilité aux chercheurs d'avoir leur propre site Web. Il y a aussi un répertoire pour les médias. En ce qui concerne le partage des revenus issus de la valorisation, Mme Bayard réfère à la politique institutionnelle en cette matière et expose sommairement les éléments à cet égard.

Pour ce qui est de la question sur la tâche professorale, Mme Hébert explique que ce travail se fait avec les facultés, les directeurs de département et doit s'intégrer dans les ambitions des chercheurs, mais aussi en fonction des impondérables et priorités au niveau du département et de la faculté.

M. Janosz mentionne que le repositionnement de proximité présenté lui paraît souhaitable et bénéfique. Dans la foulée du commentaire de M. Décary-Héту, il remarque que l'investissement ou l'engagement d'un chercheur dans la valorisation n'est pas étranger à son parcours professionnel. Dans beaucoup de disciplines, la recherche et l'obtention de fonds et la production d'articles sont hautement valorisées dans les activités de promotion. Il y aura toujours un frein à l'engagement en entrepreneuriat et à la valorisation de la recherche chez les chercheurs si l'on ne trouve pas des façons de stimuler leur engagement au-delà d'un intérêt personnel sur ces activités. Il fait aussi remarquer que l'âge dans l'avancée en carrière sera probablement un facilitateur ou un frein à cette capacité à s'engager davantage dans la valorisation. Bref, il y a d'autres aspects relevant des pratiques organisationnelles qui doivent aussi évoluer pour permettre un plus grand engagement des professeurs dans la valorisation.

Mme Hébert répond que la présentation a pour premier objectif de montrer que les services sont là et évoluent et que l'on souhaite soutenir ce dialogue et faire évoluer la culture organisationnelle.

M. Soulez présente une question sur la complexité du système de valorisation dans le secteur biomédical, évoquant notamment le grand nombre d'intervenants dans ce domaine. Il demande comment on peut déterminer les trajectoires selon le type de chercheur pour simplifier les interactions du côté des chercheurs.

Mme Adam mentionne plusieurs mesures mises en place pour répondre à cet enjeu : mise en place des courtiers en innovation, partage des bonnes pratiques, et avoir des gens de proximité afin d'éviter d'avoir de multiples étapes. Elle précise qu'il y a une équipe en courtiers en innovation au CRCHUM. On essaie d'éviter les intermédiaires et de répondre directement aux objectifs afin de simplifier le processus.

M. Soulez reconnaît que le courtier au CRCHUM est très efficace. Il précise que les processus deviennent plus complexes lorsque l'on commence à travailler avec l'Université McGill ainsi que Polytechnique et HEC, et suggère que c'est à ce niveau que le BRDV pourrait jouer un rôle.

Mme Adam indique que l'on travaille aussi avec Polytechnique qui a également un courtier.

Mme Bayard indique que les courtiers en innovation sont déployés dans tout le réseau de l'UdeM qui fournit aussi un courtier à HEC. Ces courtiers travaillent tous ensemble en interface avec Axelys, ce qui fait que les chercheurs ont un guichet unique pour être orientés vers le bon service.

AU-0644-11

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR LUTTER CONTRE LE RACISME

2023-A0021-0644^e-745 mis à jour

En introduction, le secrétaire général rappelle que lors de l'adoption de la politique sur les libertés universitaires en décembre 2022, l'Assemblée avait exprimé le souhait de ne pas perdre de vue les recommandations de la Mission du recteur sur la liberté d'expression en contexte universitaire, dont celle touchant le racisme et la discrimination. Le changement de nom du BIMH devenu Bureau du respect de la personne et la campagne de lutte contre le racisme et la discrimination s'inscrivent dans la foulée du rapport de la Mission.

La directrice du Bureau du respect de la personne, Mme Isabelle Chagnon, présente le contexte, les objectifs et la démarche dans lesquels s'inscrit cette démarche, à l'aide du document 2023-A0021-0644^e-745 intitulé « Campagne de sensibilisation pour lutter contre le racisme ». Mme Andrée-Anne

Roy, conseillère en communication au Secrétariat général, poursuit en présentant le concept et l'approche proposée pour cette campagne. La campagne sera présentée dans le cadre de la semaine de sensibilisation aux enjeux de racisme qui aura lieu du 13 au 17 février.

M. Lewis demande si l'on a une idée du nombre de plaintes par année, ce que cela couvre. Et à quel point considère-t-on que c'est sous-estimé par rapport à la réalité ?

Mme Chagnon indique que l'on n'a pas encore commencé à comptabiliser le nombre de signalements en matière de discrimination et de racisme puisque le service a été lancé cette année. Mais depuis les 5 dernières années, en moyenne environ 300 signalements ont été reçus, dont environ 5 % vont vers un processus formel de plainte, soit entre 20 à 25 par année qui vont évoluer vers une enquête avec un enquêteur externe.

M. Ghanty dit apprécier la présentation et le slogan. Il estime qu'il faut aussi expliquer comment se définit le racisme et donc avoir de la formation pour s'assurer que les gens soient bien informés de ce qui constitue le racisme. Il demande quelle formation sera donnée aux membres de la communauté pour s'assurer d'une bonne compréhension par tous de ce que cela recouvre. En tant que représentant syndical, il constate une surexposition de certains groupes racisés dans les suivis administratifs. Il demande si l'on va s'assurer qu'il y a une formation pour les personnes qui font ces suivis administratifs afin qu'il n'y ait pas de biais inconscients qui soient administrés à travers le processus.

Mme Chagnon mentionne que l'utilisation du terme « racisme » a fait l'objet de beaucoup de discussions lors de la tournée des groupes. Elle précise que l'objectif de la campagne est d'amener les gens sur le site du Bureau de la personne qui fournit plusieurs informations sur les notions. Elle convient qu'il y a beaucoup d'éducation à faire à ce sujet, d'une part par le site Web et d'autre part par de la formation. Au cours du mois de mars, le contenu de la Politique contre le harcèlement, incivilité et racisme sera présenté à l'ensemble des syndicats pour expliquer la politique et les outiller à mieux intervenir. La même chose se fera avec les cadres. Pour ce qui est de la surexposition dans les dossiers administratifs, elle n'a pas d'information à ce sujet.

Mme Daoust est ravie du changement de nom de BIMH à Bureau du respect de la personne, qui convient mieux pour répondre aux demandes en matière de racisme et de discrimination notamment. Elle désire s'assurer que l'ACPUM sera aussi rencontrée dans le cadre de la tournée. Elle est d'avis que tous les membres de la communauté devraient avoir une formation sur les biais inconscients, considérant que l'on en a tous dont on ne se rend pas compte. Elle demande si les formations pour les nouveaux cadres vont inclure les formations sur les biais inconscients et sur les questions d'EDI.

Mme Chagnon confirme que l'ACPUM fait partie des groupes qui seront rencontrés. Concernant la question des formations obligatoires, volontaires, ou celles pour gestionnaires, etc., Mme Chagnon explique que le Comité de prévention en matière de harcèlement se penche sur cette question actuellement. Elle rappelle que la formation sur les VACS est obligatoire pour les membres du personnel en vertu de la Loi.

M. Courchesne ajoute que la formation sur les biais inconscients est offerte aux comités de sélection pour des nominations professorales et de doyens ou doyennes ainsi qu'aux nouveaux cadres académiques et le sera systématiquement dans les formations à venir.

M. Gaudreau demande des informations au sujet de la formation sur l'EDI, notamment qui aura cette formation et comment elle sera donnée. Il explique que le SÉRUM a constaté que les employés postdoctoraux ne sont pas toujours inclus dans les invitations à suivre les formations.

Pour les membres du SÉRUM, Mme Chagnon indique que toutes les personnes qui ont une adresse de courriel institutionnelle reçoivent une invitation. Pour ce qui est de la formation en EDI, le Bureau a contribué au contenu, mais cette formation relève du vice-rectorat à la communication et à la planification stratégiques.

M. Gaudreault-DesBiens confirme qu'une formation en EDI est en développement et qu'elle sera accessible à l'ensemble de la communauté.

Mme Hamzah s'attendait à ce que la présentation explicite davantage les contenus. À son avis, cela donne l'impression qu'il s'agit d'une campagne contre le racisme en général ; elle considère que le contenu précis de la forme que prend le racisme manque, par exemple elle se serait attendue à la présence de certains mots, par exemple antisémitisme, islamophobie, racisme anti-Noirs, racisme anti-Autochtones, etc. Il est important d'attirer l'attention sur la sensibilisation qui sera offerte, mais aussi sur des formations obligatoires. Elle rappelle la nécessité de ne pas sous-estimer l'importance des biais inconscients et du racisme, évoquant le contexte médiatique autour de la nouvelle conseillère à l'islamophobie.

Mme Chagnon rappelle que l'objectif de la présentation est de parler de la campagne qui est la porte d'entrée vers les outils de sensibilisation et d'éducation. Ceci dit, le Bureau a commencé les activités de formation et a reçu des demandes pour des formations auprès des groupes et est également disponible pour faire des formations à la demande. Pour ce qui est d'offrir ces formations de manière obligatoire, c'est une décision qui relève du recteur.

M. Lippé est d'avis que la campagne doit mieux expliquer ce qu'est le racisme et les biais inconscients. Il demande si des exemples concrets de ce qui serait acceptable et non acceptable pourraient être présentés dans des capsules, afin d'éveiller les gens à leurs biais inconscients.

Mme Chagnon indique que c'est sous cette forme que l'équipe EDI-RPP a développé la formation, avec des mises en situation concrètes accompagnées de contenu théorique, en soulignant l'importance que les gens puissent s'identifier concrètement à des exemples concrets quotidiens du contexte universitaire. Le site Web du Bureau donne des exemples concrets pour permettre de distinguer différentes manifestations, par exemple ce qui relève des micro-agressions à caractère racial.

Malgré quelques réserves sur certains aspects de la campagne, Mme Kanouté souligne que c'est une initiative courageuse de l'Université dans un contexte sociétal où il y a beaucoup de crispation sur cette question. Elle fait siens les commentaires précédents dans une volonté d'améliorer les manières de faire. Comme c'est une initiative institutionnelle, elle estime que l'institution devrait rendre obligatoire cette formation pour tous les gestionnaires, c'est à son avis un minimum. Elle se questionne aussi sur l'idée de la rendre obligatoire à tous les membres de la communauté universitaire. Elle met en garde de ne pas tomber dans le piège de vouloir trouver une solution à tous les détails pour lancer cette campagne. Sur la question de se demander si c'est légal ou pas, elle note que ce n'est pas parce qu'un comportement ou un discours est légal que c'est approprié ou adéquat. Il faut faire preuve de collégialité et travailler avec toutes les composantes de la communauté à atténuer ce phénomène qu'est le racisme.

Mme Chagnon remercie pour le commentaire très pertinent. Elle remercie de noter le courage parce que l'Université fait preuve de courage au niveau de la campagne, mais aussi avec sa Politique qui réfère au fait que ce n'est pas parce que c'est légal que c'est acceptable. L'approche que l'on met de l'avant est d'éduquer et de sensibiliser pour que l'on comprenne l'impact d'un comportement ou d'un commentaire sur la personne qui le reçoit ; donc une approche plus préventive et dans le but de faire changer la culture.

M. Saul observe que la présentation et la démarche semblent être de faire savoir qu'on est contre le racisme et que le racisme n'a pas sa place dans l'Université, ce qui est très bien, et les fiches sont éloquentes à cet égard. Il note cependant les préoccupations exprimées par rapport au racisme inconscient, les faux pas et l'incompréhension, etc., et demande si l'on prévoit faire de l'éducation sur ces questions. Il constate que la démarche présentée est une démarche déclaratoire, alors que les demandes exprimées dans l'échange pour de la formation relèvent d'une démarche explicative. Il fait une suggestion de combiner la démarche présentée avec une portion explicative, de manière à informer les gens sur des commentaires quotidiens dont ils ne sont pas conscients.

Mme Chagnon précise que des outils seront élaborés, notamment le site Web du Bureau et des dépliants qui offrent des pistes de solutions pour combattre le racisme.

Mme Roy ajoute que l'affichage est un éveil de conscience : on veut que les gens aillent sur le site Web qui fournira plus d'explications et des cas concrets qui pourraient se produire dans le quotidien.

En lien avec les 300 signalements mentionnés précédemment, M. Arsenault demande quel suivi est fait pour la portion restante, soit les signalements qui ne font pas l'objet d'un processus formel de plainte.

Mme Chagnon indique que le travail du Bureau est d'offrir un éventail d'interventions possibles à la personne qui signale (accompagnement, coaching, possibilité de médiation, sensibilisation, mesures disciplinaires, etc.). Elle souligne que l'enquête n'est pas la modalité qui apporte la plus grande satisfaction.

M. Arsenault demande quelle est la conséquence à laquelle on s'attend au terme de cette campagne.

Mme Chagnon indique que l'on s'attend à une hausse du nombre de signalements.

Mme Hamzah remarque que si l'on s'attend à une hausse des signalements, il lui semble qu'il serait profitable d'avoir une formation obligatoire. Elle demande au recteur si cela est envisagé.

Le recteur indique que ce n'est pas prévu dans le cadre de cette campagne. Il y a une réflexion plus générale à mener sur les exigences qui sont faites en termes de formation obligatoire. La suggestion de Mme Kanouté, qui proposait des formations obligatoires pour les groupes plus restreints, est une option que l'on peut évaluer. Il évoque que l'imposition de formations obligatoires sur le campus produit souvent une levée de boucliers dans certains secteurs. Il est plus favorable à un exercice d'encouragement des gens à s'informer adéquatement et est d'avis que la campagne va amener les gens à réfléchir aux enjeux du racisme. Il n'est pas fermé à l'hypothèse d'une formation obligatoire, mais souligne que l'on dispose de peu de moyens pour assurer que les formations obligatoires sont effectivement suivies. C'est un autre enjeu d'effectivité qu'il faut mettre dans la balance lorsqu'on réfléchit à cette hypothèse.

M. Lippé remarque que sur les affiches il n'est aucunement mention de se renseigner, seulement de signaler. Il demande s'il ne serait pas utile d'ajouter sur les fiches, à côté du code QR, « pour se renseigner ou signaler un cas », afin de renforcer le message.

Mme Chagnon dit prendre note de la suggestion. Elle ajoute que le code QR permet d'accéder à des informations supplémentaires sur le site Web.

AU-0644-12 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 20 mars 2023, à 14 heures.

AU-0644-14 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 15 h 45.